

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 juin à 19H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur CARREAU Teddy, absent excusé et de Monsieur DORNET Jérôme, retardé.

Date d'affichage : 10 juin 2024

Date de la convocation : 10 juin 2024

Madame PARIS Claude a été élue Secrétaire.

### **I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2024**

Monsieur Le Maire porte au vote le procès-verbal du 17 mai 2024.

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, approuve le procès-verbal du 17 mai 2024.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/01**

### **II) OBJET : CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 JUIN 2024 ET DU 7 JUILLET 2024**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un tableau pour l'organisation des bureaux de votes.

Monsieur SUCHET Jean-Jacques informe le Conseil Municipal qu'il ne sera pas présent aux deux élections pour raison professionnelle.

Le tableau est soumis au Conseil Municipal qui le remplit selon les disponibilités de chacun.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE ces tableaux.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/02**

### **III) OBJET : PROPOSITION DE FINANCEMENT DU SE 60 CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU CLOS, RUE DE LA PLAINE, RUE DU MOUSTIER, RUE DU CHÂTEAU, RUE DE TROUSSURES ET PETIT FROISSY**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux à réaliser en ce qui concerne l'éclairage public rue du Clos, rue de la Plaine, rue du Moustier, rue du Château, rue de Troussures et Petit Froissy.

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours versé entre le SE60 et la Commune par délibération pour la réalisation d'un équipement public local d'électricité.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 123 091.80 € TTC.

Le SE60 propose un plan de financement de 70 % soit un montant de 72 701.10 €.

Le montant prévisionnel restant à charge de la Commune est de 104 161.82 € sans subvention ou 31 157.61 € avec subvention.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITE cette proposition et demande à Mr le Maire de faire réaliser et de solliciter l'aide financière (75 %) du Conseil Départemental de l'Oise auprès du SE60.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/03**

**IV) OBJET : POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE SUR LE PROJET EOLIEN « PARC EOLIEN LES FROIDS VENTS » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHEPOIX**

Une demande d'autorisation environnementale d'exploitation d'un parc de 4 éoliennes a été déposé sur le territoire de la commune de CHEPOIX par la Société « Parc éolien Les Froids Vents ».

Madame BARISEAU Florence, vice-présidente en charge de la ruralité, la proximité, les solidarités et de la politique de l'eau de la Région des Hauts-de-France, dans son courrier du 7 mai 2024 demande au Conseil Municipal de donner son positionnement sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE donne un avis négatif sur ce projet.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/04**

**V) OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT 9 ELECTRICITE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire présente les offres des Entreprises qui ont répondu concernant le lot 9 électricité :

- OCS 119 204.14 € H.T.
- SIDEM 106 800.00 € H.T.
- IDELEC 89 500.00 € H.T.
- SOGETREL 101 690 € H.T.
- THEBAULT 86 890.16 € H.T.
- RAMERY 85 019.25 € H.T.
- MERELEC 89 000.04 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de prendre l'Entreprise RAMERY et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/05**

**TRAVAUX DE REHABILITATION THERMIQUE DE LA SALLE DES FÊTES : LOT N°8**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du dix avril 2024, l'Entreprise KJM PEINTURE avait été retenue pour le lot n° 8 Peinture / Ravalement des Travaux de Réhabilitation Thermique de la Salle des Fêtes.

Il signale au Conseil Municipal que l'Entreprise KJM PEINTURE n'a pas présenté l'ensemble des pièces candidature et attributaire dans les délais définis.

Cette délibération spécifiant que dans ce cas, les candidats classés immédiatement après seront sollicités pour produire les documents nécessaires à l'attribution.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à cette délibération, il a retenu pour ce lot : l'Entreprise ACTIVE 60.

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, valide cette décision et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/05-01**

### **TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DES TILLEULS**

Monsieur le Maire informe qu'en ce qui concerne les travaux d'extension BT rue de l'Église et rue des Tilleuls le financement peut être effectué par fonds de concours versé entre le SE 60 et la Commune.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 5 033.11 € TTC.

Le plan de financement du SE60 étant de 40 % soit la somme de 1 698.68 €.

Le montant prévisionnel restant à charge de la Commune est de 4 246.69 € sans subvention ou de 2 548.01 € avec subvention.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ cette proposition et demande à Mr le Maire de faire réaliser et de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise auprès du SE60.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/05-02**

Arrivée à 19h37 de Monsieur DORNET Jérôme.

### **VI) OBJET : AVIS SUR LE DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'exercice du droit de préemption sur le bien situé au 6 rue des Tisserands cadastré AC 158.

Après en avoir délibéré, par 13 voix, Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/06**

### **VII) INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT**

Concernant l'instauration de la prime de pouvoir d'achat pour le personnel, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a donné un avis favorable. Une délibération avait été prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2024. Monsieur le Maire demande à revalider cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, une voix contre (Madame PARIS Claude) et une abstention (Madame MARTIN Claudine) accepte d'instaurer cette prime

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/06/07**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

La vente des radiateurs de la salle des fêtes et de la Trésorerie chez SARL Fer et Métaux de Rémérangles a rapporté la somme de 445.90 €.

L'UTD de Saint Just en Chaussée a remplacé par arrêté « la priorité à droite » au carrefour de la route Départemental 34, avec la VC rue des Sergers à Petit Froissy par un « Stop ». L'UTD prend en charge la pose du Stop et le passage piéton.

Mme VAILLANT Sophia, présidente de Thème et Variations propose d'organiser un concert-lecture sur un thème romantique autour de la pianiste Clara SCHUMANN et la récitante Marie-Christine BARRAULT le dimanche 27 avril 2025 en l'Église Notre-Dame de Froissy. Mr CLAEYS Joël proposera une présentation de l'Église ce jour-là. Elle sollicite une subvention de 1 000 € pour la réalisation de ce concert-lecture. A l'unanimité Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal proposeront à Madame VAILLANT la mise à disposition de l'Église sans versement de la subvention de 1 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte toujours de prêter la Salle des Mariages à titre gratuit au Centre Social pour leurs ateliers Ordi Débutant, Ordi Séniors et la Généalogie. Le Conseil Municipal accepte mais la Mairie reste prioritaire en cas de besoin.

Nous avons eu une réponse pour la demande de subvention pour les panneaux photovoltaïques de la Salle des Fêtes. L'État n'accepte plus que cette demande fasse partie du Fonds Verts.

Monsieur le Maire remercie Madame BAZIN Nadine pour son dévouement concernant le calcul du montant du solde de la subvention concernant la construction de la nouvelle station d'épuration. Ce solde s'élevant à 60 600.00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal demande quand les locaux de l'ancienne Trésorerie seront disponibles. Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'une sage-femme pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024, quant au 2<sup>ème</sup> cabinet rien n'est encore définit.

La question du devenir de la Poste est posée. Monsieur le Maire informe qu'une convention est signée jusqu'en 2026 et qu'il a rendez-vous avec le responsable le 23 juillet 2024.

Prochaine réunion du conseil Municipal le jeudi 11 juillet 2024 à 19 h.

Pas de réunion du Conseil Municipal en août.

Réunion Commission des Fêtes le lundi 9 septembre 2024 à 18h30.

Réunion du Conseil Municipal le vendredi 13 septembre 2024 à 19h.

Séance close à 20h55.